Accusé de réception en préfecture
021-242100410-20230915-DM20230914\_5-DE
Date de télétransmission : 15/09/2023
Date de réception préfecture : 15/09/2023

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### du Bureau métropolitain de Dijon métropole

#### Séance du jeudi 14 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 septembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43 Nombre de présents participant au vote : 25

Nombre de membres en exercice : 43 Nombre de procurations : 15

#### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Thierry FALCONNET Monsieur Rémi DETANG Monsieur Jean-François DODET Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Jean-Patrick MASSON Madame Danielle JUBAN Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Céline TONOT
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Ludmila MONTEIRO

Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGINCLAUDET
Monsieur Didier RELOT
Monsieur Patrick BAUDEMENT

#### Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY

Madame Monique BAYARD

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN

Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON

Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN

Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

DM20230914 5 N°5 - 1/3

#### **OBJET: HABITAT. POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

Habitat à loyer modéré - Demande de garantie d'emprunt - CDC Habitat Social - Réhabilitation de 40 logements situés 2 A/B rue de Pommard- 44 A /B Avenue de la République à Chevigny-Saint-Sauveur.

CDC Habitat Social réalise la réhabilitation d'une résidence mise en service en 1988 et 1989 composée de 40 logements situés 2 A/B rue de Pommard et 44 A/B avenue de la République à Chevigny-Saint-Sauveur. Ce patrimoine présentant une étiquette énergétique C, les travaux programmés portent essentiellement sur la sécurisation des installations électriques, le remplacement des menuiseries et des appareils sanitaires ainsi que sur une réfection d'embellissement tant dans les pièces humides des logements que dans les parties communes.

Cette réhabilitation amènera ainsi un confort d'usage supplémentaire pour les ménages locataires.

L'opérateur entend contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Prêt Amélioration (PAM) d'un montant total de 552 129,00 € sur une durée de 15 ans. Ce prêt représente 70 % du coût prévisionnel de l'opération (788 756,00 TTC).

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu l'article L5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°146582 en annexe signé entre CDC Habitat Social et la Caisse des dépôts et consignations,

# Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder à CDC Habitat Social, ci-après l'Emprunteur, la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 552 129, 00 €, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de réhabilitation de 40 logements situés 2 A/B rue de Pommard et 44 A/B avenue de la République à Chevigny-Saint-Sauveur, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 146582 constitué d'une ligne. La garantie de Dijon métropole est accordée à hauteur de la somme en principal de 552 129,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
- de dire que la garantie de Dijon métropole est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement;
- de dire que Dijon métropole s'engage, pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;
- d'autoriser Monsieur le Président à intervenir au Contrat de Prêt correspondant établi entre CDC Habitat Social et la Caisse des dépôts et consignations et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution cette décision.

Scrutin Pour: 40 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 15 PROCURATION(S)

DM20230914\_5 N°5 - 2/3

Le secrétaire, Monsieur HOAREAU Le Président, Monsieur REBSAMEN

DM20230914\_5 N°5 - 3/3